

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Actualité

Date de publication : 10/02/2021

TVA - Assouplissement des conditions pour le recours aux groupements de moyens dans les secteurs poursuivant une activité exonérée pour des raisons d'intérêt général - Rescrit

Séries / Division :

TVA - CHAMP; RES

Texte :

S'agissant des groupements de moyens constitués en application de l'[article 261 B du code général des impôts](#) dans des secteurs exonérés pour raisons d'intérêt général, il est apporté des précisions sur les modalités d'exonération de la TVA des prestations de services rendues à des membres exonérés ou non assujettis à la TVA.

Actualité liée :

X

Documents liés :

[BOI-TVA-CHAMP-30-10-40](#) : TVA - Champ d'application et territorialité - Opérations exonérées en régime intérieur - Services rendus à leurs membres par certains groupements

[BOI-RES-000082](#) : RESCRIT - TVA - Assouplissement des conditions pour le recours aux groupements de moyens dans les secteurs poursuivant une activité exonérée pour des raisons d'intérêt général

Signataire des documents liés :

Matthieu Deconinck, sous-directeur de la fiscalité des transactions, fiscalité énergétique et environnementale